

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du 26 novembre 2007 à 19h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2007
2. Communications du bureau
3. Préavis municipal n° **10/2007**
Budget 2008
4. Préavis municipal n° **11/2007**
Constitution et participation au capital actions d'une société de commercialisation d'électricité et de produits associés.
5. Election d'un(e) secrétaire remplaçant(e)
6. Communications municipales
7. Propositions individuelles et divers.

M. Spring salue les membres de la Municipalité et souligne la présence M. Nippell, rédacteur pour le Régional ainsi que de M. Béda, du journal 24Heures

Le quorum étant largement atteint avec 42 conseillers présents (2 arrivés avec quelques minutes de retard), 2 excusés et 1 absent, **le Président** déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2007 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le taux de participation à Paudex pour le deuxième tour des élections fédérales (le 11 novembre) a été de 43,3%. Mmes Capt et Zwicky, Mathieu Di Natale et le président ont rapidement mené à bien ce dépouillement.

Le président rappelle quelques règles pour le bon déroulement des séances comme demander la parole et se lever pour s'exprimer.

Le rapport des commissions doivent parvenir au président par écrit deux jours ouvrables avant la séance (soit le jeudi pour le lundi).

Le président informe du décès survenu le 23 novembre de M. Jean Borbøen, membre du Conseil communal de Paudex de 1966 à 1997

3. Préavis municipal n° 10/2007 – Budget 2008

Le rapport de la Commission des finances est lu par son Président **M. Bénédic**.

La commission s'est réunie le 13 novembre 2007 en présence de la Municipalité et du boursier.

Plus de la moitié du budget est consacrée aux contributions versées par la Commune au Canton.

L'augmentation de deux points d'impôts décidée lors de la séance du 29 octobre représente une somme d'environ fr. 200'000.-, laquelle n'apparaît pas encore dans le budget présenté pour des raisons de référendum éventuel.

La partie concernant les charges budgétées d'année en année a provoqué quelques questions notamment au sujet du subside bisannuel au festival Pully-Lavaux-Québec et à l'évolution de la masse salariale, aux taxes uniques de raccordement, à l'écolage et à l'église protestante, questions auxquelles chaque membre de la Municipalité a su donner réponse et défendre son dicastère avec compétence et concision.

Le navire communal donnant l'impression d'être piloté avec sérieux et un souci constant d'économie, la commission recommande chaleureusement l'acceptation de ce préavis.

Le préavis est passé en revue chapitre par chapitre :

p. 03 : **M. Grandjean** demande la signification du rang 0,8 de Paudex pour la péréquation.

M. Voruz explique qu'il y a 20 classes et que chaque classe est divisée en dixièmes. Paudex est classée 0,10 - niveau 0,8 ce qui représente la classe AAA+.

Chapitre 1 – Administration générale

p. 1 – 110.4319 **M. Fontannaz** pose une question sur le coût de la sortie CGN

M. Voruz annonce que la prochaine sortie se fera en soirée et comme le prix du bateau sera plus bas, un repas « fondue » sera offert aux participants. Jusqu'à maintenant l'argent des menus était versé au restaurateur.

p. 2 - **M. Crousaz** fait référence au site internet communal et demande qu'une mise à jour soit effectuée plus régulièrement notamment au niveau du plan de ramassage des déchets.

M. Voruz annonce que le plan 2008 sera mis sur le site et que ledit site sera complètement revu et géré par le greffe municipal qui pourra y faire directement les changements nécessaires.

Le chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Chapitre 2 – Finances

p. 1 – **M. Chaubert** veut avoir plus de précisions sur l'imposition des personnes taxées à forfait.

M. Voruz annonce 4 personnes dans ce cas plus 1 à venir. Il explique que ces contribuables sont taxés sur leurs dépenses, lesquelles vont servir de base pour la taxation au même titre qu'un revenu. Cette taxation sera également soumise au coefficient familial. Les dossiers ne porteront que sur une partie de l'année et c'est pourquoi ce chiffre est très prudent.

Le chapitre 2 est soumis au vote et accepté avec une abstention.

Chapitre 3 – Domaines et bâtiments. Ce chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Chapitre 4 – Travaux. Ce chapitre est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Chapitre 5 – Instruction publique et cultes

p. 11 – 530.3512 - **M. Grandjean** demande des précisions sur le point enseignement spécialisé »

M. Reichen répond qu'il s'agit d'un montant non maîtrisable faisant partie de la facture sociale. Le montant définitif ne sera connu qu'en 2009.

M. Voruz ajoute qu'il s'agit notamment de l'école des sourds, des diminués intellectuellement. Un document sera distribué en fin de séance avec tous les détails concernant cette facture sociale.

M. Crousaz confirme que le service de l'enseignement spécialisé (SES) apparaît comme grand dépensier dans les finances vaudoises apportant aux jeunes handicapés mentaux ou physiques un encadrement et un soutien financier. Le montant global est réparti selon la clé de répartition et tout un chacun peut être bénéficiaire pour ses propres enfants.

M. Voruz informe que le montant pour 2007 est de 16 millions.

p. 12 – **M. Chappuis** constate une augmentation de 50% dans le poste service médical et dentaire et demande une justification.

M. Reichen donne la liste et les sommes non maîtrisables comme l'OMSV (fr. 106'000.-).

580.3652 - **M. Barman** demande le détail des dépenses pour le point « chapelles et cultes ».

M. Reichen détaille les points du poste.

M. Voruz donne un complément d'information sur le point précédent concernant l'OMSV. 24'000 personnes bénéficient de l'aide à domicile. La population, l'âge et la demande sont en augmentation.

Le chapitre 5 est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Chapitre 6 – Police

Mme Noth se renseigne sur le cahier des charges de la police.

M. Quartier informe que la police intercommunale (Pully Paudex Belmont Savigny) est régie par un contrat de prestations de base qui coûte fr. 150'000.-. Les heures supplémentaires dues aux appels des citoyens sont facturées en sus. Les décisions sont prises par la Commission de police dont font partie les 4 municipaux concernés et qui est prête à prendre en compte des desiderata précis par l'intermédiaire de M. Quartier.

P 13 - Entretien signalisation routière - **M. Savioz** constate une grande différence de montant entre 2006, 2007 et 2008.

M. Quartier informe que c'est un poste difficile à prévoir dû à la pléthore de signalisation, ces signaux coûtent cher à l'achat et à l'entretien, marquage au sol, création de signalisation (Bernadaz, Bordinette, etc), signaux attention aux enfants, etc. Ce poste est très fluctuant d'une année à l'autre.

Le chapitre 6 est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Chapitre 7 – Sécurité sociale

p. 15 - 720.3515 – **M. Fontannaz** fait remarquer qu'une somme de fr. 21'500.- sera dépensée pour le COFOP. Concernant les postes Hébergement (EMS) et PC (prestations complémentaires à domicile) il serait intéressant de distinguer ces éléments.

M. Voruz informe que le détail n'est pas donné dans cette facture (sociale) de fr. 1'040'000.-. La description se trouve à la page 8 de la brochure qui sera distribuée à la fin de la séance.

M. Crousaz se réjouit d'avoir des explications, de lire cette brochure et d'avoir l'occasion d'interpeller un député du Grand Conseil sur ce sujet.

M. Voruz aimerait que l'ensemble des communes intervienne auprès du Conseil d'Etat pour mettre un frein à ces dépenses. Il approchera également le président de Lausanne Région.

M. Frigerio se réfère aux soins à domicile et fait remarquer que ce montant a plus que triplé au cours des 5-6 dernières années.

Le chapitre 7 est soumis au vote et accepté avec une abstention.

Chapitre 8 – Services industriels. Ce chapitre est soumis au vote et accepté à l’unanimité.

Dernières pages

p. 18 – **M. Fontannaz** s’étonne que l’assemblée doive voter sur un budget présentant un excédant de charges de fr. 1'270'000.-, alors qu’avec le taux voté lors de la dernière séance (+2 points), le déficit serait de fr. 200'000.- de moins. Il demande si c’est à cause de la peur du référendum.

M. Voruz informe que c’est à cause de la procédure légale. Le Conseil d’Etat doit faire paraître la décision dans la FAO mais n’en a pas eu le temps. A Pully, le nouveau taux a été appliqué pour le budget qui a dû être corrigé après un référendum et le conseil communal a dû être reconvoqué en séance extraordinaire. Au point de vue comptable et légal, on a préféré éviter cette situation.

P 19 – **M. Barman** demande le détail du personnel administratif.

M. Voruz énumère le personnel communal et annonce en tout 7 postes à 100% (temps partiels cumulés) ainsi que 2 apprentis.

Il fait remarquer que beaucoup de travail est effectué par peu de personnes.

M. Barman demande qui sont les jubilaires

M. Voruz répond que M. Curchod, boursier, aura 20 ans de service et Mme Bezençon 15 ans de service.

La discussion est proposée sur l’ensemble du budget.

M. Savioz demande s’il est judicieux de voter sur un budget présentant un excédent de charges de 1,2 mio en période de haute conjoncture et demande si on ne devrait pas faire des réserves.

M. Voruz répond que cet excédent de charges correspond uniquement à la facture sociale. On ne peut pas extrapoler sur les rentrées fiscales, en partie à cause de la taxation post-numerando. C’est la raison du vote d’augmentation de 2 points d’impôts à la séance précédente.

M. Quartier dit que pour faire des réserves il faudrait augmenter les impôts, et ceci de plus que les 2 points votés. Les réserves ont été faites au cours des 5 années précédentes où les comptes ont à trois reprises été bénéficiaires. La commune vit sur ces réserves. Le but d’un ménage communal n’est pas d’accumuler des réserves.

M. Voruz étaye les dires de M. Quartier à l’aide des chiffres des années précédentes et conclut que pour être exact, un budget devrait être fait après les comptes.

M. Frigerio relève qu’en 2005 le taux d’impôt avait été augmenté et que les budgets sont extrêmement pessimistes mais que sur les 9 derniers exercices, seuls 3 ont été déficitaires.

M. Voruz rappelle que nous vivons une période contribuable post-numerando, et que depuis plusieurs années les résultats sont faussés. Dès 2009 les comptes devraient être enfin exacts.

M. Maillard rappelle qu’un bénéfice fictif en 2006 avait été annulé par l’Etat en 2007 et que cette tendance à l’augmentation est inacceptable et doit absolument être freinée, par l’entremise de l’Union des Communes vaudoises.

M. Voruz propose que la Municipalité et le Président du conseil écrivent à l’UCV pour protester au nom de la Constitution vaudoise qui oblige le canton et les communes à présenter des comptes équilibrés, chose que M. Broulis ne peut faire que sur le dos des communes.

M. Quartier fait remarquer que cette discussion est politique et que Paudex ayant une masse contributive très au-dessus des autres communes, cette lettre ne sera pas forcément bien accueillie par les 332 communes en-dessous de nous du point de vue de la capacité contributive.

M. Crousaz est agacé par cette situation où les communes se font enfariner par la Confédération et les cantons.

Le préavis est soumis au vote et accepté à une large majorité, avec 1 abstention

4. Préavis municipal n° 11/2007 – Constitution et participation au capital actions d'une société de commercialisation d'électricité et de produits associés.

Il ressort du rapport de la commission ad' hoc formée de M. J.-M. Rüeger, président, et MM. S. Kehtari et G. Perrin que Paudex a tout avantage à rejoindre une société telle que ReCom et qu'elle montre ainsi sa volonté de maîtriser au mieux sa destinée dans le domaine de l'approvisionnement de l'énergie. La Commission ad'hoc ainsi que la commission des finances encouragent l'acceptation de ce préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Zwicky fait remarquer qu'un refus populaire avait été voté il y a quelques années pour la libéralisation du marché de l'électricité et s'étonne qu'on doive se prononcer à ce sujet.

M. Lonfat confirme les dires de Mme Zwicky mais explique qu'un fort lobbying au niveau européen ne nous permet pas de contrer la libéralisation de l'ensemble des services et que la Suisse ne peut pas faire cavalier seul, par exemple au niveau des réseaux de transport européens qui traversent notre pays. Un nouveau texte a été soumis au Conseil fédéral qui n'a provoqué aucun référendum d'aucun parti car il y a une dimension plus écologique. Cette libéralisation va se faire en deux temps : pour les gros consommateurs à partir de juin 2008 et les consommateurs individuels en 2013. Un référendum facultatif sera possible entre-temps.

M. Chaubert demande pourquoi on ne peut pas investir plus que le 0,1 % des parts.

M. Lonfat explique qu'une méthode comptable est appliquée dans ce domaine qui prend en compte différents facteurs et paramètres qui déterminent notre capacité d'accès au capital-actions et qui dépendent entre autres de l'effectif de la population.

Les conclusions du préavis sont soumises au vote et approuvées à une grande majorité avec 3 abstentions.

5. Election d'un(e) secrétaire suppléant/e

Mme Zwicky propose Mme Cevey qui, étant 2^{ème} vice-présidente ne peut pas cumuler les fonctions.

M. Perroud propose M. Barman qui accepte sa nomination. Il est applaudi mais selon le règlement son élection doit être passée au vote individuel.

M. Charlet demande si en cas d'une nomination au sein du Conseil, le/la secrétaire remplaçant/e perd son droit de vote. **Le président** le rassure en disant que le droit de vote reste au même titre que celui des scrutateurs.

Mme Zwicky propose Mme Chaubert qui refuse pour cause de surcharge de travail.

Les bulletins de vote sont distribués.

Le président fait remarquer les nouvelles urnes fabriquées par le conseiller G. Fontannaz et ses élèves.

M. Barman est élu au poste de secrétaire suppléant par 39 voix et 3 bulletins blancs.

6. Communications municipales

M. Voruz rend hommage à M. Jean Borböen, Conseiller communal pendant 35 ans, décédé récemment, hommage suivi par un moment de silence.

M. Voruz informe l'assemblée que le département de la santé et l'action sociale annonce une augmentation de la facture sociale de 12,8 millions pour les communes et autant pour le canton, soit 25,6 millions. Le bouclage de la facture intervenant en août 2008, en plus des acomptes de fr. 3,2 millions, une dépense supplémentaire d'au moins fr. 100'000.- est à prévoir. Ceci n'étant pas un chiffre exact, car il y aura ensuite le calcul de la péréquation. La brochure de l'Etat de Vaud intitulée « Participation des communes aux dépenses sociales – édition 2007 » est distribuée à l'assemblée. Toutes les explications sont données à l'intérieur.

Le Syndic s'engage à écrire à l'UCV pour qu'une démarche soit faite auprès du Grand Conseil pour freiner la facture sociale.

Le 18 décembre, une réception sera organisée en présence du préfet et d'autres invités pour le 100^{ème} anniversaire de Mme C. Suter avec des productions des élèves.

Suite à l'élection de Mme G. Savary au Conseil des Etats, c'est Mme Ada Marra, enfant de Paudex, d'origine italienne, naturalisée suisse par le conseil ici présent, qui la remplace comme Conseillère nationale socialiste. Une manifestation aura lieu au printemps pour son élection. **Le Syndic** rappelle que le parti socialiste est sorti premier à Paudex lors des élections du 21 octobre.

M. Reichen informe l'assemblée que la 2^{ème} édition du calendrier de l'avent aura lieu et qu'il reste encore 3 dates libres. Le calendrier est publié au pilier public.

M. Quartier distribue les conditions de location du carnotzet communal dont la location a été décidée à l'essai pour que la population puisse en profiter également.

7. Propositions individuelles et divers

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 20h50.

Le Syndic annonce que l'assemblée est conviée à un apéritif dinatoire pour clore les travaux 2007 et ajoute qu'il offre le vin pour marquer ses 65 ans d'âge et ses 10 ans de syndiculture.

Il remercie les participants pour leur engagement et présente ses vœux pour 2008.

La prochaine séance est fixée au lundi 25 février 2008 à 20h00

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring M.-Ch. Capt